



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

13 Décembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE UD92 du 13 Décembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Page
N° 2019-535	03.12.2019	Arrêté portant modifications dans la désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine.	3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Direction régionale des
entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile-de-France

Unité Départementale
Des Hauts de Seine

Pôle travail

Arrêté n°2019-535 en date du 3 décembre 2019

**Portant modifications
dans la désignation des membres de l'observatoire départemental
d'analyse et d'appui au dialogue social
du département des Hauts de Seine**

Le Directeur régional adjoint de la DIRECCTE d'Ile de France, responsable par intérim de l'Unité Départementale des Hauts de Seine ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7, R. 2234-1 à 4 et D.2622-4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 octobre 2019 chargeant Monsieur Didier TILLET de l'intérim du responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine à compter du 7 octobre 2019,

Vu l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur des activités agricoles ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

Vu les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016, des résultats du scrutin organisé en décembre 2016 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture de janvier 2013 ;

Vu la décision 2018-07 du 4 janvier 2018 portant publication pour le département des Hauts de Seine de la liste des organisations syndicales pouvant désigner un représentant au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu le courrier en date du 22 janvier 2018 et les mails en date des 27 mars, 5 avril et 17 avril 2018 demandant aux organisations syndicales et professionnelles de désigner un représentant à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté n°2019-34 en date du 25 janvier 2019 portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts de Seine ;

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France
Unité Départementale des Hauts de Seine - 11 boulevard des Bouvets - 92022 NANTERRE Cedex

Vu les modifications intervenues dans les désignations des membres par les organisations syndicales et professionnelles ;

ARRETE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision N°2019-34 en date du 25 janvier 2019, à compter de sa publication.

Article 2 : En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts de Seine :

- Au titre de l'autorité administrative :
 - Monsieur TILLET Didier, directeur régional adjoint de la DIRECCTE Ile-de-France - Responsable par intérim de l'Unité départementale des Hauts de Seine ;
 - Madame MAUVE Brigitte, attachée d'administration, en qualité de suppléante
- Au titre des organisations syndicales

Organisations syndicales	Membres	Suppléants
CFDT	M. Vincent PIGACHE	M. Christophe HERAUT
CFE-CGC	M. Bernard MORIN	M. Gérard BEHAR
CFTC	Mme Fadila GOUDJIL	
CGT	Mme Sandrine DELORIDO	
CGT-FO	Mme Corinne BOULICAUT	
UNSA	M. Joël GREBIL	

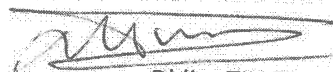
- Au titre des organisations professionnelles

Organisations professionnelles	Membres	Suppléants
CPME	M. Chérif RAMOUL	
FESAC	M. Jean-Michel SAUVAGE	
MEDEF	Mme Marie-Pierre HURE	Mme Agnès COLONVAL
UDES	M. Jean-Baptiste KIEFFER	
U2P	Mme Isabelle BRICARD	

Article 3 : Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE d'Ile de France, responsable par intérim de l'Unité Départementale des Hauts de Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DIRECCTE Ile-de-France.

Fait à Nanterre,
Le 3 décembre 2019

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE
Ile-de-France
Responsable par intérim de l'Unité
départementale des Hauts de Seine


Didier TILLET

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Melun

La décision contestée doit être jointe au recours.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>